

Aujourd'hui, mardi 1^{er} février 2022, à 18 heures, en vertu de la convocation du lundi 24 janvier 2022, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des fêtes de Foussignac - 17 route de Bourras (16200), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – MM. Morgan BERGER – Pierre BERTON – Mme Lydie BLANC – M. Patrice BOISSON – Mme Marie-Christine BRAUD – MM. Sébastien BRETAUD – Pierre-Yves BRIAND – Jean-François BRUCHON – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Jacques DESLIAS – Georges DEVIGE – Brice DEZEMERIE – Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – MM. Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Géraldine GORDIEN – M. Dominique GRAVELLE – Mme Marie-Christine GRIGNON – MM. Bernard HANUS – Julien HAUSER – Christian JOBIT – Lilian JOUSSON – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Laurence LE FAOU – M. Eric LIAUD - Mme Monique MARTINOT – MM. Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER – Géraud MOURGERE - Bruno NAUDIN-BERTHIER – Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Dominique PETIT – M. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – MM. Florent RODRIGUES – Christophe ROY – Mme Nicole ROY – M. Gérard SEGUIN – Mme Nadège SKOLLER – M. Xavier TRIOUILLIER – Mmes Carole SAUNIER – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

Suppléants

M. Bernard PISSOT (suppléant de Mme Elisabeth DUMONT) – M. Bernard MAURIN (suppléant de Mme Sylvie MOCOEUR) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Michel BERGER (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Dominique BURTIN (donne pouvoir à M. Didier GALLAU) – M. Michel FOUGERE (donne pouvoir à M. Jacques DESLIAS) - Mme Camille LEGAY (donne pouvoir à Mme Christine BRAUD) – M. Jean-Louis LEVESQUE (donne pouvoir à M. Mickaël VILLEGER) - Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE (donne pouvoir à Mme Monique PERCEPT) – Mme Christiane PERRIOT (donne pouvoir à M. Florent RODRIGUES) – Mme Katie PERROIS (donne pouvoir à M. Xavier TRIOUILLIER) - M. Jérôme ROYER (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne VIAN).

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-Christophe COR – Mmes Dominique DAIGRE – Brigitte DESUCHE – Sylvie GAUTIER – Christel GOMBAUD – MM. Mehdi KALAI – Jean-Hubert LELIEVRE - Annick-Franck MARTAUD – Philippe PASTIER – Gilles PREVOT - Mme Emilie RICHAUD.

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			
THEMATIQUE	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-1	Taux d'imposition 2022 – taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti et cotisation foncière des entreprises	LE PRESIDENT
	AGET-2	Autorisations d'engagement 2022 - modifications	LE PRESIDENT
	AGET-3	Autorisations de programme 2022 – créations et modifications	LE PRESIDENT
	AGET-4	Budget primitif 2022	LE PRESIDENT
	AGET-5	Enveloppe de dotation de solidarité communautaire et montants de dotation pour les communes en 2022	LE PRESIDENT
	AGET-6	Attributions de compensations – montants provisoires 2022	LE PRESIDENT
Enfance Jeunesse	EJ-1	Attribution de subventions pour les associations jeunesse	Dominique PETIT
Sport	SPORT-1	Attributions de subventions de fonctionnement pour les associations sportives communautaires	Xavier TRIOULLIER
Ressources humaines	RH-1	Règlement intérieur du personnel	Bernard MAUZE
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Accord-cadre de services publics de transports scolaires	Pascale BELLE
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-1	Etude diagnostique des systèmes d'assainissement de Mesnac, Cherves, Segonzac et Hiersac	Mickaël VILLEGER
* vote groupé	* GPCE-2	Marché de construction d'une unité de traitement des métabolites de pesticides sur l'usine d'eau de la Touche à Jarnac	Mickaël VILLEGER
	* GPCE-3	Marché de construction d'une unité de traitement de métabolites de pesticides sur l'usine d'eau de Merpins	Mickaël VILLEGER
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Travaux de réhabilitation résidence d'Anjou à Cognac – garantie d'emprunt à Noalis	Morgan BERGER
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-1	Attribution de subvention à l'Office de Tourisme	LE PRESIDENT

RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL DU 01/02/2022

THEMATIQUE	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-7	Fonds de concours à la commune de Verrières – prolongation de délai	LE PRESIDENT
	AGET-8	Attribution de subvention à l'association des agents de Grand Cognac (GCO)	LE PRESIDENT
	AGET-9	Contribution 2022 des budgets annexes aux fonctions support (annule et remplace la D2021_393)	LE PRESIDENT
	AGET-10	Contribution supplémentaire au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente pour la réalisation de travaux sur l'aire d'accueil de Cognac	Annick-Franck MARTAUD
Ressources humaines	RH-2	Rapport social unique	Bernard MAUZE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Distillateurs culturels : tarifs boutique	Nicole ROY
	CVP-2	Entretien du château de Bouteville – attribution d'un fonds de concours	Nicole ROY
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-2	Instauration et délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Bassac	Séverine CAILLE
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-4	Vente terrain Merpins	Mickaël VILLEGER
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-2	Avis sur la convention d'utilité sociale de Logélia	Morgan BERGER
	ACVH-3	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions	Morgan BERGER
	ACVH-4	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions – compléments de subvention	Morgan BERGER
	ACVH-5	Attribution de subventions à l'association socio éducative de la Région de Cognac	Morgan BERGER

**Relevé des décisions du président
Relevé des décisions du Bureau**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Georges DEVIGE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2021.

Le procès-verbal du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

1 Taux d'imposition 2022 – taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti et cotisation foncière des entreprises

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité 2021, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 0,303 %*
- Taxe sur le foncier non-bâti : 3,27%*
- Cotisation foncière des entreprises : 24,60 %*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

2 Autorisations d'engagement 2022 – modification

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP).

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles l'EPCI s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Les AE/CP et leurs révisions sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Dans le cadre du budget primitif 2022, il est proposé de réajuster les autorisations d'engagement.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.

Arrivée de Mme Emilie RICHAUD avant le vote.

3 Autorisation de programme 2022 – créations et modifications

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

Suite à la préparation du budget primitif 2022 et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est proposé de réajuster les autorisations de programme du budget principal et des budgets annexes pôle médical, transports, eau DSP, assainissement collectif DSP et assainissement collectif régie.

De plus, afin d'assurer la continuité de certaines opérations et pour faciliter la planification budgétaire, il est proposé de créer les APCP suivantes :

- Aménagement du site de Juac à St-Simon,*
- Relocalisation des ateliers techniques,*
- Extension de l'hôtel d'agglomération,*
- Construction d'un stand de tir à armes à feu.*

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4 Budget primitif 2022

Après la présentation des différents supports, il sera proposé de procéder au vote du budget primitif 2022.

Le présent rapport fera l'objet d'une délibération par budget, soit 25 délibérations.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT)

Départ de M. Jean-Marc LACOMBE, donne pouvoir à Patrick LAFARGE.

5 Enveloppe de dotation de solidarité communautaire et montants de dotation pour les communes en 2022

Rapport proposant l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire et les montants individuels des communes pour l'exercice 2022. Ce dernier comprend :

- *la proposition d'une enveloppe de DSC 2022 à hauteur de 3 388 862 €.*

La répartition de l'enveloppe entre les communes selon les principes et les critères fixés par la délibération n°2018/24 du 1er février 2018.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

6 Attributions de compensations – montants provisoires 2022

Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique et pour ses communes membres, le cas échéant. Elles correspondent, en effet, au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique par l'EPCI fusionné, minoré des charges transférées.

Le conseil communautaire est tenu de procéder à une communication aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, des montants prévisionnels annuels des attributions de compensations. Le montant des attributions de compensations provisoires pour l'année 2022 correspond aux montants définitifs 2021, approuvés par délibération du 30 septembre 2021 et fixant les révisions approuvées en 2021. De nouveaux montants seront proposées dans le courant de l'année 2022 afin de notamment tenir compte, pour les communes concernées, des révisions liées aux documents d'urbanisme.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

7 Fonds de concours à la commune de Verrières – prolongation de délai

La communauté de communes de la Grande Champagne a attribué, par délibération du 10 mai 2016, un fonds de concours de 30 000 € à la commune de Verrières, pour le financement d'une opération de réhabilitation de la salle des fêtes. Ce fonds de concours fait l'objet de restes à réaliser transférés à Grand Cognac.

Par courrier reçu le 13 décembre 2021, madame le maire de Verrières a fait savoir que les travaux devaient commencer prochainement. Il est donc proposé de prolonger la durée de validité du fonds de concours attribué, en repoussant l'autorisation de commencement d'exécution d'une année supplémentaire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

8 Attribution de subvention à l'association des agents de Grand Cognac (GCO)

L'association GCO a été créée en juillet 2018. Elle a pour objectif de renforcer le lien entre les agents et le sentiment d'appartenance à l'institution Grand Cognac.

Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, l'association demande une subvention pour 2022 de 1500€.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

9 Contribution 2022 des budgets annexes aux fonctions support (annule et remplace la D2021_393)

Afin d'assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, Grand Cognac a décidé la mise en place d'une contribution des budgets annexes pour financer une partie du coût des fonctions support, intégralement supporté par le budget principal.

Ces fonctions support regroupent l'ensemble des coûts indirects liés au fonctionnement des pôles ressources et techniques, nécessaire à l'activité des services gérés en budgets annexes. Il est précisé que cela n'inclut pas le remboursement des masses salariales spécifiques.

Une méthode d'évaluation a été arrêtée par délibération du 1^{er} février 2018. Elle est basée sur le coût réel de l'activité des services support en N-1.

Il a été proposé d'arrêter le coût des fonctions supports pour 2022 lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021, au montant total de 594 301 €. Les modalités de calcul pour les budgets eau DSP n°50018, assainissement collectif DSP n°50020, assainissement collectif régie n°50021 et assainissement non-collectif n°50023 ont été modifiées pour tenir compte du nombre d'abonnés et des excédents de fonctionnement. Il est donc proposé d'annuler et remplacer la délibération D2021-393 et d'adopter les montants mis à jour.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

10 Contribution supplémentaire au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente pour la réalisation de travaux sur l'aire d'accueil de Cognac

Grand Cognac dispose de 3 aires d'accueil permanentes sur son territoire situées à Châteauneuf, Cognac et Jarnac. Ces équipements sont gérés par le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) auquel Grand Cognac adhère.

Des travaux importants d'amélioration et de mise aux normes de l'aire d'accueil de Cognac sont en cours et la remise en état des enrobés a été réalisée ; suite à ces travaux, de nouveaux anneaux d'ancrage pour les auvents des caravanes ont dû être réimplantés.

Comme ses statuts le prévoient, le SMAGVC sollicite Grand Cognac pour une contribution exceptionnelle, correspondant au coût de ces travaux, d'un montant de 9 197,21 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

ENFANCE JEUNESSE

1. Attribution de subventions pour les associations jeunesse

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de la politique jeunesse pour un montant total de 490 235€.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

SPORT

1. Attributions de subventions de fonctionnement pour les associations sportives communautaires

Dans le cadre du vote du budget primitif 2022, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de la politique sportive communautaire pour un montant total de 563 269 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

RESSOURCES HUMAINES

1. Règlement intérieur du personnel

Il est proposé de modifier le règlement intérieur du personnel. Sont notamment insérées des annexes relatives aux modalités de mise en œuvre de règles d'annualisation harmonisées, ainsi que d'un système d'astreintes.

Le comité technique, via des groupes de travail, a participé activement à ce travail sur le règlement intérieur et a validé l'ensemble des dispositions.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

2. Rapport social unique

L'année 2021 marque le passage du Bilan Social au Rapport Social Unique (RSU), document obligatoire qui doit désormais être élaboré chaque année.

Pour cette première année de campagne RSU, les indicateurs sont identiques à ceux présents au sein du Bilan social 2019, autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...). Les données portent sur l'année 2020. Sont joints en annexe les synthèses RSU, RASSCT (rapport annuel sur la santé, sécurité, et conditions de travail), ABS (indicateurs d'absentéisme), RPS (risques psycho sociaux), qui ont été présentées au comité technique lors de la séance du 22 décembre 2021.

Cette présentation n'a appelé aucun commentaire, l'avis rendu a été favorable.

La réglementation prévoit que l'avis rendu par le comité technique doit faire l'objet d'une transmission au conseil communautaire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Distillateurs culturels – tarifs boutique

Il est proposé de voter les tarifs des nouveaux objets proposés à la vente dans les boutiques du musée, mais aussi de revoir le prix d'un ouvrage.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Entretien du château de Bouteville – attribution d'un fonds de concours

Dans le cadre du projet de rénovation et de mise en valeur du château de Bouteville, la commune de Bouteville a sollicité Grand Cognac pour l'attribution d'un fonds de concours visant à financer pour moitié du matériel d'entretien.

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 2650 euros.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Accord-cadre de services publics de transports scolaires

Grand Cognac coordonne un groupement de commandes des services de transports scolaires, pour les besoins de Grand Cognac et des autorités organisatrices de second rang du territoire. Les marchés arrivent à échéance en juillet 2022 et doivent être renouvelés. Il est proposé la conclusion d'un accord-cadre de 4 ans portant sur environ 45 circuits, pour un montant maximal de 9 000 000 € HT.

Il est proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature des marchés.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Instauration et délégation du droit de préemption urbain sur la commune de Bassac

La commune de Bassac a sollicité Grand Cognac pour l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les parcelles E683, E685, E168 et E169 de sa carte communale pour la réalisation d'un projet visant à permettre l'installation d'une activité économique en centre-bourg.

Grand Cognac, étant compétent en matière de DPU, il est proposé d'instaurer le DPU sur la commune de Bassac, conformément à sa demande, et de lui déléguer l'exercice de ce droit.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. Etude diagnostique des systèmes d'assainissement de Mesnac, Cherves, Segonzac et Hiersac

Grand Cognac doit réaliser suivant une fréquence n'excédant pas dix ans, un diagnostic de chaque système d'assainissement collectif afin d'identifier les dysfonctionnements éventuels et proposer un programme d'actions correctif.

Il est proposé de lancer les diagnostics des systèmes d'assainissement de Mesnac, Cherves-Richemont, Segonzac et Hiersac.

L'enveloppe opérationnelle est estimée à 200 000 € HT finançable à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Adour Garonne.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

VOTE GROUPE DES RAPPORTS GPCE-2 ET GPCE-3.

2. Marché de construction d'une unité de traitement des métabolites de pesticides sur l'usine d'eau de la Touche à Jarnac

Afin de garantir la production et la distribution d'une eau de qualité sur le site de production de la touche à Jarnac, Grand Cognac doit mettre en place une unité de traitement des métabolites de pesticides.

Le marché public à lancer concerne les travaux de construction d'une extension de l'usine existante afin de mettre en place des filtres de charbon actif en grain.

L'enveloppe opérationnelle est estimée à 1 500 000 € HT.

3. Marché de construction d'une unité de traitement de métabolites de pesticides sur l'usine d'eau de Merpins

Afin de garantir la production et la distribution d'une eau de qualité sur le site de production de Merpins, Grand Cognac doit mettre en place une unité de traitement des métabolites de pesticides.

Le marché public à lancer concerne les travaux de construction d'une extension de l'usine existante afin de mettre en place des filtres de charbon actif en grain.

L'enveloppe opérationnelle est estimée entre 1 500 000 € HT à 3 000 000 € HT selon le procédé de traitement proposé.

LE PRESIDENT

Met au vote les rapports qui sont adoptés à l'unanimité par 78 voix Pour.

4. Vente terrain Merpins

La société ORECO a un projet d'extension de sa zone de chais sur Merpins qui impacte la zone de stockage de matériaux des services départementaux des routes. La société ORECO recherche une surface équivalente afin de la céder au département.

Grand Cognac dispose dans le secteur un terrain occupé par les ouvrages de l'ancienne station d'épuration de Merpins qui ne servent plus dans la mesure où les effluents de la commune sont envoyés pour traitement à la station d'épuration de Cognac.

Il est donc proposé de céder les parcelles cadastrées AH 31p d'une surface de 2 804 m² et AH 31p de 101 m² à 11 € HT/m², soit une surface totale de 2 905 m² pour une recette attendue de 955 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Travaux de réhabilitation résidence d'Anjou à Cognac – garantie d'emprunt à Noalis

Dans le cadre de la réhabilitation des 44 logements de la résidence d'Anjou située rue Jean Jaurès à Cognac, Noalis a contracté un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation des travaux.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l'agglomération pour apporter une garantie d'emprunt pour le prêt contracté pour ce projet de réhabilitation de son patrimoine existant ce qui répond aux objectifs du PLH.

A titre d'information, Grand Cognac assure la garantie de 32 lignes de prêts dédiés au financement d'opérations liées à la production de logements sociaux. Le capital restant dû garanti au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 6,283 M€ pour une annuité garantie 2022 d'un montant de 257 691,66€.

Grand Cognac est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie à hauteur de 50% en complément du Conseil Départemental pour le remboursement du contrat de prêt d'un montant de 969 810 € sollicité par Noalis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Avis sur la convention d'utilité sociale de Logélia

Tous les organismes d'Habitations à Loyer Modéré (HLM) doivent signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour une période de six ans. Etablie sur la base du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) du bailleur social, cette convention définit des engagements en matière de politique patrimoniale (réhabilitation, vente), de développement de l'offre, de politique sociale et de qualité du service rendu aux locataires.

Le Département et les EPCI dotés d'un PLH (ou ayant la compétence habitat avec au moins un Quartier Politique de la Ville) sont associés à l'élaboration des CUS. Les EPCI sont signataires, sur leur demande, des CUS des organismes disposant de patrimoine sur leur territoire.

Ayant demandé à être associé à l'élaboration de la CUS de Logélia et signataire, Grand Cognac est appelé à donner un avis. Il est proposé de rendre un avis favorable.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

3. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 6 802,63€ pour 4 dossiers.

Le montant total des subventions proposées s'établit à 6 802,63 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions – compléments de subvention

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

Ce rapport propose une modification à la subvention allouée à deux propriétaires, suite à une demande de l'Anah. Les montants complémentaires de subvention s'établissent à 29,31 € et 405,61€.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

5. Attribution de subventions à l'association socio-éducative de la Région de Cognac (ASERC)

L'ASERC porte depuis plusieurs années le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dispositif qui s'inscrit pleinement dans la Politique de la Ville. Dans ce cadre, l'ASERC accompagne des élèves du collège Claude Boucher (quartier de Crouin) dans le suivi de leur scolarité, avec leurs familles, contribuant ainsi à améliorer la réussite scolaire et l'égalité des chances au sein de ce quartier sensible. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 13 685 € à l'ASERC pour le dispositif CLAS, dans le cadre de la Politique de la Ville.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

TOURISME, VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

1. Attribution de subvention à l'Office de Tourisme

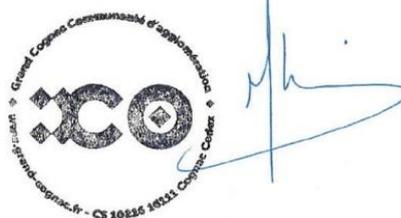
Il est proposé d'attribuer à l'Office de Tourisme communautaire une subvention de fonctionnement 2022 de 525 000 € au titre de l'exercice de la compétence obligatoire « Promotion du Tourisme ».

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour, et 2 personnes ne prenant pas part au vote (MM. Yannick LAURENT, et Patrice VINCENT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU